

NOTE D'INFORMATION
 NOTE DE SERVICE

INSTRUCTION
 DEMANDE

émanant de la Direction des Ressources Humaines

Date : Le 10 octobre 2016

Destinataire : A l'attention des salariés de l'association adhérents à la complémentaire santé MALAKOFF MEDERIC

AVENANT AU CONTRAT COMPLEMENTAIRE SANTE OBLIGATOIRE

Les partenaires sociaux de notre branche professionnelle ont signé le 29 avril 2015 l'avenant 334 venant modifier les dispositions de l'avenant 328 de la CCNT66.

Cet avenant a notamment pour objet la mise en conformité du régime frais de santé

- au décret N°1025 du 08 septembre 2014 relatif au panier de soins minimum
- au décret N°2014-1374 du 18 novembre 2014 sur le dispositif des contrats responsables
- au décret 2014-1498 du 11 décembre 2014 sur l'intégration d'un degré élevé de solidarité dans les régimes de branche issus d'une procédure de recommandation.

Afin que vous soyez pleinement informés des modifications apportées à vos droits et obligations ainsi qu'aux prestations dont vous bénéficiez depuis le 1^{er} janvier 2016, vous trouverez jointes à la présente :

- ✓ la notice d'information N°1 au 1^{er} janvier 2016.

En vous en souhaitant bonne réception,

Très cordialement.



Angélique GRAMOND